

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2016**

Le vingt décembre deux mille seize à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

**Etaient présents** : Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Christophe FURST, Christophe KLEIN, Benoît GSELL, Christian JAEG (arrivé à 19h40), Eric VILMAIN et Guy RIEFFEL (arrivé à 19h50)

**Absents excusés** : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Sonia SCHMIDT, Elisabeth DE MONTIGNY, Frédéric OSTERTAG, Nathalie VAN THOM, (procuration donnée respectivement à Jean-Marc SAAS, Bernard BOUTONNET, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Jean-Jacques KNOPF et Stéphanie GUIMIER), Corinna BUISSON, Tania MÜHLMAYER et Marie-Paule MULLER

**Absent** : Marie-Claude PARON

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016
- 4) Elections des délégués de la commune à la communauté de communes du canton d'Erstein
- 5) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 19h30 en saluant les conseillers présents.

**1) COMMUNIQUES DU MAIRE**

***a) Installation de Monsieur Christophe KLEIN***

Suite à la démission de Monsieur Louis ZOBÉÏDE et au désistement de Mme Huguette BOCQUEL, Monsieur Christophe KLEIN, suivant de la liste « Agir pour Benfeld » est installé dans ses fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat.

## ***b) Aménagement du centre-ville***

Le maire informe l'assemblée de l'avancement du dossier de réaménagement du centre-ville, suite aux différentes réunions avec les bureaux d'étude en charge de la maîtrise et le groupe de travail, la rencontre avec l'architecte des bâtiments de France et la prise en compte des demandes suite aux rencontres avec les administrés et celles du conseil municipal.

Le projet au stade APD devrait être approuvé lors de la séance du mois de janvier.

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Jean GIDEMANN, pour une maison d'habitation sise 4 rue Loucheur,
- SARL JIMMOZ et SAS EMILE, pour 2 parcelles de terrain à bâtir sises 16 rue Rohan

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016**

Monsieur Christian JAEG a fait parvenir 2 observations écrites quant à la rédaction du procès-verbal du 6 décembre 2016.

La première concerne le point 4b (engagement de crédits d'investissement pour 2017). Il est proposé de rajouter au procès-verbal l'observation suivante : *Monsieur Christian JAEG aurait préféré que, comme d'autres villes, nous ayons le débat d'orientation budgétaire et que nous connaissions le besoin de financement du centre-ville avant que les taux n'augmentent.*

La seconde concerne la réponse faite par le maire à la question du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » relative à la demande d'interdiction d'utilisation de pesticides, insecticides et herbicides sur certaines parties du ban communal. Le groupe considère que la réponse faite par le maire (aucun de vos membres n'a rejoint les bénévoles lors des différentes opérations ...) ne concerne pas la question posée et que ces propos sont injustes et méprisants à leur égard.

Après un vif débat le maire demande le maintien de la rédaction du procès-verbal sur ce point.

En définitive, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 est adopté par 21 voix pour, 1 abstention (Christophe FURST pour absence à la séance) et 3 voix contre (Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN)

#### **4) Fusion des communautés de communes : désignation des délégués**

Le maire rappelle que par délibération du novembre 2016, le conseil municipal a arrêté le nombre de délégués représentant la ville de Benfeld dans la future communauté de communes du canton d'Erstein, sur la base de l'accord local dérogatoire au nombre légal, à savoir 6 délégués sur une base de 61 délégués communautaires. A ce jour, la commune de Benfeld compte 9 délégués.

Par arrêté du 13 décembre 2016, le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, a confirmé cette répartition et le nombre de délégués de la ville de Benfeld.

Compte tenu de la diminution du nombre de délégués et afin de respecter la représentativité des différents groupes, le maire propose de soumettre au conseil municipal une liste unique comportant le nom des candidats élus lors des élections municipales de mars 2014.

Après vote à bulletin secret, ont obtenu :

Jacky WOLFARTH	25 voix
Lucienne GILG	25 voix
Daniel WALDVOGEL	25 voix
Nathalie GARBACIAK	25 voix
Bernard BOUTONNET	25 voix
Benoît GSELL	25 voix

MM Jacky WOLFARTH, Daniel WALDVOGEL, Bernard BOUTONNET, Benoît GSELL et Mmes Lucienne GILG et Nathalie GARBACIAK sont élus délégués de la ville de Benfeld au conseil de communauté de la communauté de communes du canton d'Erstein.

**adopté à l'unanimité**

#### **Questions, constats et propositions du groupe « Une nouvelle dynamique pour Benfeld »**

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une question, dont Monsieur Benoît GSELL donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Pourquoi une déclaration d'intention d'aliéner, entrée le 16 juin 2015 a la mairie a-t-elle reçue une réponse dans l'urgence le 2 mars 2016 ? Pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas été informé ?*

*Nous demandons que les déclarations d'intention d'aliéner qui sont réceptionnées à la mairie soient communiquées par mail aux différents groupes du conseil municipal.*

Le maire répond que par délibération du 8 avril 2014, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 le conseil municipal lui a délégué à l'unanimité la compétence pour exercer le droit de préemption urbain (alinéa 15). Par conséquent, le maire exerce ce droit et rend compte à l'assemblée à chaque séance des décisions prises en cette matière.

Pour ce qui concerne, la question posée au titre d'une DIA entrée en mairie le 16 juin 2015 ayant fait l'objet d'une réponse le 2 mars 2016, celle-ci aurait pu obtenir réponse en s'adressant directement en mairie.

En effet, aucune DIA n'a été enregistrée en mairie à cette date. La DIA concernée a été réceptionnée le 27 janvier et fait l'objet d'une réponse le 2 mars.

De plus, si un doute existe sur la nécessité de préempter ou non, la question a toujours été soumise à l'appréciation des conseillers soit en séance ou en commissions réunies (maison REIBEL, PBM...)

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h10.